

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

Attractivité, rénovation énergétique, accessibilité et planification EnR

Le septième et dernier conseil communautaire de l'année s'est déroulé mercredi 13 décembre 2023 à Miradoux, dans la salle des fêtes.

Après le mot d'accueil de Monsieur Jérémy LAGARDE, Maire de Miradoux, qui a fait part de son plaisir d'accueillir ce conseil communautaire sur sa commune, le Président de la Lomagne Gersoise, Xavier BALLENGHIEN, a soumis aux conseillers communautaires un ordre du jour très conséquent.

Les membres du conseil communautaire ont eu ainsi eu à se prononcer sur de nombreuses questions d'ordre budgétaire. En effet, 2024 marquera une échéance dans la gestion budgétaire et comptable locale, avec la généralisation d'une nouvelle nomenclature comptable et la mise en œuvre de dispositifs de fiabilisation des comptes. Un même objectif est associé à ces évolutions : la qualité comptable de la collectivité.

Un point important a été consacré à l'attractivité du territoire et notamment le développement du tourisme d'affaire avec la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme Gascogne Lomagne.

Au niveau du bâti communautaire, la plupart des marchés de travaux de rénovation énergétique des écoles ont pu être attribués. Au vu de l'analyse des offres et afin de s'assurer d'une bonne gestion des deniers publics en restant dans l'enveloppe budgétaire initiale, il a été demandé à l'architecte de reprendre les études du futur office de tourisme de Fleurance. Afin d'impacter le moins possible le fonctionnement du centre-ville pendant la saison touristique, les travaux devraient débuter en septembre 2024.

Sur le domaine de l'accessibilité, les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la commission intercommunale d'accessibilité faisant apparaître un taux de conformité des ERP de plus de 59% sur le territoire et l'engagement de l'ensemble des communes sur les travaux d'accessibilité.

Enfin, un temps important de ce Conseil a été consacré au débat sur les énergies renouvelables découlant de la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, qui se structure autour de quatre piliers :

1. - Planifier avec les élus locaux le déploiement des EnR dans les territoires
2. - Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables
3. - Mobiliser les espaces déjà artificialisés
4. - Partager la valeur des projets EnR avec les territoires qui les accueillent.

En réaffirmant le rôle des collectivités territoriales en matière d'aménagement du territoire, la loi place les communes au cœur de la planification du déploiement des énergies renouvelables terrestres. Il est ainsi prévu que les communes définissent des "zones d'accélération" favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Cette planification, d'abord communale, doit impérativement s'articuler avec une stratégie à mener à l'échelle de l'EPCI, pour permettre un meilleur équilibre territorial dans l'implantation des projets.

Jérémy LAGARDE, Maire de Miradoux, a conclu cette assemblée en invitant les membres à partager le verre de l'amitié.



Conseil communautaire de la Lomagne Gersoise le 13 décembre 2023 à Miradoux